



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 6

11 février 1970

LE CANADA ADOPTERA-T-IL LE SYSTÈME MÉTRIQUE ?

Avant de déposer à la Chambre des communes, le 16 janvier, le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a fait la déclaration suivante:

...Dans ce document, le Gouvernement propose une politique générale concernant le remplacement du système traditionnel du pouce et de la livre par le système métrique de mesure. Je cite: "Le Gouvernement est d'avis que l'adoption du système de mesures métriques devient inévitable, voire souhaitable, au Canada. Il convient que le Gouvernement fédéral prenne l'initiative de préparer et de réaliser le changement."

Il s'agit d'une question qui intéresse, évidemment, toute la population, les industries et les pouvoirs publics du Canada.

Aujourd'hui, bien que le système métrique et les unités telles que le mètre et le gramme soient employés au Canada dans plusieurs secteurs importants, le système du pouce et de la livre prédomine. Dans le monde entier cependant, la grande majorité des

pays ont déjà adopté le système métrique ou sont en voie d'effectuer la conversion.

LE MOMENT OPPORTUN

Or, le Livre blanc fait ressortir l'importance de choisir le moment opportun de passer au système métrique de même que les inconvénients que cette conversion comporte. Pour un pays moderne et industrialisé comme le Canada, par exemple, ce changement entraînera des frais mais ceux-ci seront compensés par les bénéfices prévus; ils diminueront au fur et à mesure, si la conversion se réalise sur une période suffisamment longue et tient compte des besoins réels dans chacun des divers secteurs, d'activité au Canada. Il est à craindre, d'ailleurs, que les frais seront plus élevés si nous ne commençons pas à préparer dès maintenant la conversion définitive au système métrique.

Les unités métriques sont acceptées de nos jours comme étant la base des normes et des mesures internationales. Un pays qui emploie le système métrique est donc dans une situation favorable face à une économie mondiale de plus en plus caractérisée par l'interdépendance. Les pays de la Communauté économique européenne sont des usagers séculaires du système métrique. La Grande-Bretagne et le Japon, deux des grands partenaires commerciaux du Canada, ont déjà entrepris la transformation au système métrique. Les États-Unis, notre principal client, étudient sérieusement la question.

AVANTAGES IMPORTANTS

En fait, seuls quatre pays, soit le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande utilisent encore le système fondé sur le pouce et la livre. La conversion au système métrique permettra au Canada de maintenir et d'accroître ses exportations vers les autres pays de la zone métrique.

L'adoption du système métrique apportera des avantages importants au consommateur canadien. Ces avantages tiennent surtout à la simplicité inhérente du système et au fait qu'on peut l'utiliser

SOMMAIRE

Le Canada adoptera-t-il le système métrique?	1
Subvention à la Société de l'ouïe du Québec	2
Les exportations de blé	2
Invention touchant les lasers à gaz	3
La population active	3
Emplois d'été pour étudiants	4
Le Centre canadien des maladies contagieuses	4
Les fourrures canadiennes - Le castor	5
Le plus redoutable tomahawk du monde	5
Contrôle sur les exportations du cuivre	5
Opération "Arctic Express"	6
Une étude sur le port de Churchill	6

commodément partout. La facilité de conversion des unités métriques entre elles, (des kilogrammes aux grammes par exemple) simplifiera le calcul comparatif des valeurs des biens de consommation qui se font concurrence.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres qui sont invoquées dans le Livre blanc, et je le répète, le Gouvernement est d'avis que l'adoption du système métrique devient inévitable, voire souhaitable pour le Canada. Toutefois, nous n'envisageons pas l'adoption d'une loi pour imposer de façon générale la substitution des unités métriques aux unités pouce-livre.

PLANIFICATION ET PRÉPARATION

Le Livre blanc marque le début d'un long processus de conversion au système métrique. Il propose l'adoption de certaines dispositions qui contribueraient à préparer et à encourager cette conversion. Le Gouvernement entend nommer une Commission préparatoire qui coordonnera au niveau fédéral, l'étude et la planification de cette transformation. Il propose également qu'on attribue un mandat au futur Conseil de normalisation du Canada, dont le projet de loi a été déposé à la Chambre, afin qu'il joue un rôle semblable dans le champ le plus restreint de ses responsabilités, soit le secteur industriel et le domaine des normes physiques. La planification et la préparation doivent être orientées de telle façon que le consommateur, l'industrie et les pouvoirs publics à tous les niveaux puissent, tout en limitant les frais, retirer du système métrique le maximum d'avantages.

Nous avons l'intention, de déterminer à l'aide d'études et de consultations, le meilleur procédé de transition. Il faudra par exemple décider du moment le plus opportun pour procéder à la transformation dans chaque secteur de l'économie canadienne. En publiant un Livre blanc sur la conversion au système métrique, le Gouvernement sollicite les commentaires de tous les intéressés. Nous espérons obtenir de la population la plus large mesure de participation et de collaboration. La coopération des gouvernements provinciaux et du secteur privé sera bien accueillie et sera de la plus haute importance pour que l'on puisse atteindre les objectifs que le Canada se propose d'atteindre dans le domaine des normes et des mesures... .

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE L'OUÏE DU QUÉBEC

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Allan J. MacEachen, a annoncé qu'une subvention de \$21,000 pour fins de recherche a été accordée à la Société canadienne de l'ouïe du Québec. Cette subvention permettra à la Société de compléter la deuxième et dernière phase d'une étude sur l'utilisation des diplômés des écoles pour les sourds du Montréal métropolitain, et sur les perspectives d'emploi qui s'offrent à eux.

Le ministère a versé l'an dernier \$27,225 afin d'aider à défrayer le coût de la première phase de ce programme de recherche.

"Cette étude s'harmonise aux objectifs de mon ministère qui consistent à élaborer des politiques et des programmes destinés aux personnes désavantagées sur le plan professionnel", a déclaré Monsieur MacEachen.

On examinera, au cours de cette étude, les antécédents de travail des sourds ayant reçu une formation professionnelle particulière, les emplois qu'ils occupent présentement, les raisons pour lesquelles certains sont sans travail, et enfin l'efficacité de l'ensemble des services communautaires.

Des employeurs seront interviewés afin de connaître leur avis sur la préparation qui doivent avoir les sourds avant d'obtenir un emploi. Le rapport recommandera les dispositions nécessaires à prendre en vue de rendre plus efficace la réadaptation professionnelle des sourds.

LES EXPORTATIONS DE BLÉ

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto E. Lang, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Regina (Saskatchewan) que la vente d'environ 375 millions de boisseaux de blé à l'étranger semblait maintenant assurée, et qu'avec ces ventes, les exportations à partir des ports de la Tête des lacs et de Vancouver pourraient atteindre un rythme presque sans précédent.

Le ministre a réitéré l'intention du Gouvernement fédéral de maintenir en vigueur les méthodes de mise en marché de la Commission pour le blé, l'avoine et l'orge et de faire respecter tous les règlements établis dans le cadre de la Loi de la Commission du blé. "Le mouvement accéléré du blé et de l'orge aux marchés d'exportation prévu pour les prochains mois devrait encourager les agriculteurs à ne pas enfreindre les règlements de la Commission sur le mouvement des céréales," a ajouté M. Lang.

Les exportations pour la campagne agricole atteignent maintenant environ 115 millions de boisseaux et les producteurs peuvent escompter des exportations additionnelles d'environ 260 millions de boisseaux avant la fin de la campagne agricole le 31 juillet.

Le mouvement des céréales vers la Tête des lacs est maintenant organisé et en marche afin de combler l'espace disponible d'environ 60 millions de boisseaux avant l'ouverture de la navigation en avril. Le mouvement des céréales sera échelonné aussi également que possible et se poursuivra à un rythme légèrement accéléré jusqu'à ce que les entrepôts de la Tête des lacs soient remplis.

Le ministre a ajouté qu'après l'ouverture de la navigation, le mouvement des céréales à partir de la Tête des lacs approchera du niveau sans précédent atteint en 1966.

INVENTION TOUCHANT LES LASERS À GAZ

Les scientifiques du Conseil de recherches pour la défense, de Valcartier (CRDV), situé à Courcelle, Québec, viennent de réussir une percée scientifique d'importance au sujet des lasers à gaz, ce qui place le Canada à l'avant-garde dans ce domaine en plein développement.

Une équipe de chercheurs sous la direction de M. J.A. Beaulieu, docteur en physique de 37 ans, domicilié à Québec, a perfectionné des techniques permettant d'opérer des lasers à gaz carbonique à la pression atmosphérique, au lieu des très basses pressions employées dans les lasers à gaz conventionnels.

L'invention a permis la construction de lasers qui, au stade expérimental, ont déjà produit des impulsions de radiation 100 fois supérieures à celles obtenues jusqu'ici au moyen des meilleurs lasers connus.

L'énergie se manifeste sous la forme d'un étroit faisceau de radiation invisible dont la puissance crête atteint 100 millions de watts et dont la durée est d'environ un millionième de seconde. Cette puissance est si élevée qu'elle produit l'évaporation instantanée des matériaux comme le bois, l'acier ou l'amiante.

CONSTRUCTION PEU CÔTEUSE

En plus d'être une réussite scientifique, on s'attend à ce que cette découverte du Conseil de recherches pour la défense ait des rebondissements économiques importants. La possibilité d'opérer ces lasers à la pression atmosphérique permet de les construire en matériaux peu coûteux, comme les plastiques. Le CRDV a même bâti un laser en contreplaqué. Une telle simplicité implique que des lasers à haute énergie pourront être fabriqués à suffisamment bon marché pour être mis à la disposition des industries et des laboratoires de moindre importance.

L'équipe de chercheurs du CRDV, qui comprend environ 20 scientifiques et ingénieurs, est très confiante de pouvoir produire des lasers aux performan-

ces encore plus impressionnantes dans un avenir rapproché. Le potentiel de ces instruments couvre un champ d'applications plus étendu que la défense, et pourrait comprendre les communications par satellites. On peut prévoir que des lasers à grande puissance, facile à contrôler et peu dispendieux remplaceront les outils conventionnels pour la coupe, la soudure et le façonnage dans plusieurs industries. On peut même envisager qu'un jour les rayons lasers serviront à percer des tunnels si l'on peut obtenir les très grandes puissances prédites par la théorie.

INSTRUMENTS EXTRÊMEMENT SIMPLES

Plusieurs des avantages qu'offrent les lasers du CRDV découlent de leur extrême simplicité. Ils consistent en des enceintes de plastique pour retenir le mélange de gaz, munies de miroirs à leurs extrémités. Des systèmes d'électrodes uniques en leur genre inventés au CRDV, servent à faire passer des décharges électriques dans les gaz. Il en résulte des impulsions très puissantes de radiation infrarouge, émises à travers l'un des miroirs qu'on a pris soin de fabriquer semi-transparent. L'énergie apparaît sous forme d'un faisceau parallèle qu'on peut, soit diriger vers des cibles distantes dont on veut mesurer l'éloignement, soit focaliser en un point près du laser pour étudier ou transformer les matériaux.

Les premiers lasers apparurent en 1960. Ces sources de lumière jouissent de propriétés uniques, telles que de très grandes intensités de pointe et la possibilité d'émettre des faisceaux extrêmement fins. Considérés comme la découverte scientifique la plus excitante depuis l'avènement du transistor, les lasers sont employés en médecine pour la chirurgie de l'oeil et la recherche sur le cancer, ainsi que dans l'industrie pour le façonnage ou la soudure ultra précise. Entre autres choses, ils servent à mesurer avec précision la distance terre-lune au moyen des réflecteurs déposés sur la lune par les astronautes d'Apollo XI.

L'évolution de l'emploi dans la majorité des branches d'activité ne s'est pas éloignée notablement de la situation saisonnière normale. Le nombre de personnes employées dans le secteur agricole a baissé de 34,000 entre novembre et décembre. Parmi les industries non agricoles, il y a eu baisse dans la fabrication (39,000) et la construction (28,000), renversant les hausses dans les autres industries, dont les plus sensibles ont été relevées dans le commerce (24,000), les transports, communications et services d'utilité publique (17,000) et l'administration publique (15,000). L'emploi a diminué dans la région atlantique, le Québec et la Colombie-Britannique, à peu près dans la moyenne prévue pour ce temps de l'année. Il y a eu peu de changement du nombre de per-

LA POPULATION ACTIVE

La baisse saisonnière de l'emploi observée entre novembre et décembre a été plus faible que d'habitude: on estime à 7,712,000 le nombre total de personnes employées en décembre, soit 49,000 de moins qu'en novembre. La hausse saisonnière du chômage a été inférieure à la normale; suivant les estimations, les chômeurs étaient au nombre de 383,000 en décembre, soit 29,000 de plus qu'en novembre. L'effectif de la population active comptait 8,095,000 personnes, c'est-à-dire 20,000 de moins. Par rapport à l'année dernière, cet effectif s'est accru de 155,000 personnes (2.0%), soit de 145,000 personnes employées (1.9%) et 10,000 chômeurs de plus.

sonnes employées en Ontario et dans la région des Prairies, bien qu'on y observe d'habitude de légères baisses entre novembre et décembre. Par rapport à l'année dernière, l'emploi dans les services communautaires, commerciaux et personnels a marqué l'augmentation de loin la plus considérable (98,000); le commerce avait augmenté de 33,000 et la finance, l'assurance et l'immeuble, de 27,000. L'emploi avait diminué de 10,000 personnes dans le secteur agricole. Sur le plan régional, la plus importante augmentation relative de l'emploi, d'une année à l'autre, a eu lieu en Colombie-Britannique (3.1%); elle a été de 2.6% en Ontario, de 1.7% au Québec et 1.2% dans la région atlantique. Dans les Prairies, l'emploi est demeuré presque au même point.

Le nombre de chômeurs (383,000) était plus élevé en décembre qu'en novembre; il y a eu une hausse de 29,000 personnes, dont près de la moitié (13,000) en Ontario. En comparaison de l'année dernière, le nombre total de chômeurs a augmenté de 10,000 au pays. Des chômeurs de décembre, 139,000 (36%) étaient en chômage depuis moins d'un mois, 39% depuis un à trois mois et 25% depuis quatre mois ou plus. Le chômage en décembre 1969 représentait 4.7% de l'effectif de la main-d'oeuvre, comme en décembre 1968, et 4.6% en décembre 1967. Le taux du chômage, corrigé des variations saisonnières, était de 4.8% en décembre 1969.

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

Le Gouvernement du Canada a engagé 11,365 étudiants l'été dernier, soit presque 27 pour cent de plus que l'été précédent.

Le ministère de la Main-d'oeuvre s'est efforcé d'aider les étudiants à trouver du travail et leur a ouvert plus grandes les portes des services gouvernementaux.

M. Alan J. MacEachen, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a déclaré récemment que le nombre d'emplois disponibles en 1968 avait été de 8,964; en 1969, il y en a eu 2,401 de plus.

En avril dernier, à la suite d'une directive du Cabinet suggérant aux ministères et aux organismes d'employer un plus grand nombre d'étudiants pendant l'été soit au moins 10 pour cent de plus que l'année précédente, des efforts ont été faits dans ce sens au sein des services fédéraux.

"Je suis très heureux de constater que nous avons dépassé de beaucoup nos objectifs" a dit M. Mac Eachen.

On a déjà demandé aux ministères et aux organismes de déterminer le nombre d'étudiants qu'il pourront utiliser en 1970. M. MacEachen a de plus ajouté que son ministère continue d'encourager le secteur privé à engager plus d'étudiants en coordonnant les efforts de l'industrie privée par le truchement des Centres de main-d'oeuvre du Canada.

L'été dernier, 52 sociétés, organismes et ministères du Gouvernement fédéral ont reçu des étudiants

qui ont gagné la somme totale de \$11,129,417; 76 pour cent étaient du sexe masculin.

Les Postes ont embauché le plus grand nombre d'étudiants, soit 1,938; la Défense nationale en a reçu 1,443, les Affaires indiennes et le Nord canadien, 850, l'Énergie, les Mines et les Ressources, 886, l'Agriculture, 682, les Pêches et Forêts, 785, le Revenu national, 535, les Travaux publics, 508, les Transports, 760 et la Main-d'oeuvre et l'Immigration, 439.

M. MacEachen a ajouté que les rapports des ministères indiquent l'efficacité et la valeur positive du travail accompli par les étudiants. De ces derniers, 21.5 pour cent faisaient un travail intellectuel ou semi-intellectuel; 27 pour cent occupaient des postes de commis et 45 pour cent étaient employés à des travaux manuels.

M. MacEachen a remercié les autorités provinciales, les universités, les employés et les associations syndicales d'avoir bien voulu collaborer avec les ministères dans le cadre de leur programme d'emplois d'été pour les étudiants.

"J'aimerais enfin, a-t-il dit, souligner la campagne 'Opération placement' lancée par la Chambre de commerce du Canada dans le but de sensibiliser ses membres et le public en général, au fait que beaucoup d'étudiants auront besoin de travailler l'été prochain."

LE CENTRE CANADIEN DES MALADIES CONTAGIEUSES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a fait savoir que l'ensemble des services du Laboratoire d'hygiène serait désormais connu sous la nouvelle appellation de Centre canadien des maladies contagieuses. M. Munro a souligné que ce nom serait plus conforme au rôle vital qu'assure ce laboratoire dans le domaine de la santé publique au Canada.

Ce laboratoire, créé à Ottawa en 1921, a travaillé à promouvoir de meilleurs services sanitaires dans tout le Canada, et, en vertu de la Loi des aliments et drogues, a soumis les médicaments biologiques (vaccins, etc.) à des épreuves qualitatives.

Si l'on veut de meilleurs services de laboratoire en matière de santé, en collaboration avec les ministères de santé provinciaux, des hôpitaux et des cliniques de recherche sur des maladies de toutes sortes, il est nécessaire de recourir aux travaux spécialisés de laboratoires de référence pour les services chimiques et pour les services bactériologiques. La tuberculose, les maladies vénériennes, les fièvres causées par la tique et les maladies virales relèvent de cette catégorie immédiate.

Grâce aux travaux de contrôle biologiques entrepris par ce service et aux vaccins sûrs et efficaces dont il disposait pour combattre des maladies contagieuses comme la poliomyélite, la rougeole, la dyptérie, la coqueluche et les oreillons, le Canada a pu échapper à la distribution de vaccins mal contrôlés.

LES FOURRURES CANADIENNES - LE CASTOR

Cet article est le troisième d'une série sur l'industrie canadienne des fourrures et sur les animaux qui les fournissent.

C'est un rongeur, le castor, qui a été l'animal à fourrure clé au cours d'une bonne partie de l'histoire canadienne du commerce des pelleteries. Les trafiquants de pelleteries du début de la colonie se sont trouvés dans une terre où abondait le castor d'une côte à l'autre jusqu'au nord, à la limite des régions boisées.

Stimulés par la forte demande européenne pour la riche fourrure servant à fabriquer les chapeaux de castor, les trafiquants ont encouragé les indigènes à chasser intensément cet animal. Ces rongeurs qui passent presque toute leur vie dans leurs huttes ou autour, étaient des cibles immanquables pour les chasseurs. En peu d'années de vastes régions furent complètement dégamies de castors. Mais cela n'inquiétait pas les trafiquants. Ils comptaient qu'il y aurait toujours plus de castors au fur et à mesure que les trappeurs et les chasseurs pousseraient davantage vers l'ouest puis le nord.



Le castor canadien

Avant l'adoption de mesures de conservation, le trappage sans restrictions avait pratiquement éliminé le castor d'une grande partie de son habitat ordinaire. Toutefois, des techniques plus clairvoyantes pour la gestion de la faune, y compris le repeuplement des régions où il avait été exterminé avec des castors provenant d'autres parties du pays, ont réussi à ramener l'animal dans son ancien habitat.

De fait, la population des castors au Canada n'a jamais été aussi élevée au cours des cinquante dernières années qu'elle l'est aujourd'hui, en dépit d'une production annuelle de pelleteries qui, durant la décennie de 1960, a dépassé de beaucoup celle de la décennie de 1920.

Aujourd'hui, le castor est encore l'animal à fourrure le plus important du Canada, et les acheteurs du monde entier sont unanimes à déclarer que le castor canadien est le plus beau de tous. Au cours de la saison de 1967-1968, la production s'est élevée à 420,437 pelleteries dont la valeur aux niveaux primaires a atteint \$6,328,648.

HABITAT

Le castor, qui est le plus gros des rongeurs nord-américains, se rencontre partout dans les régions boisées du Canada, autour des lacs et des ruisseaux où abondent le bouleau, le saule et le tremble. Les familles de castors vivent en des huttes solides dont l'entrée se trouve sous le niveau de l'eau et qu'ils construisent dans les ruisseaux et les petits lacs.

Les castors construisent des barrages pour régulariser le niveau de l'eau car s'il fluctuait la vie deviendrait intenable dans leur hutte.

Ces animaux accumulent leur approvisionnement d'hiver avant le gel définitif des cours d'eau. Leur entrepôt est constitué par le fond de la rivière ou le lit du lac où ils ancrent de petits arbres et des branches dans la vase. Au cours de l'hiver, ils introduisent le bois, morceau par morceau, dans leur hutte où ils grignotent l'écorce savoureuse avant de se défaire du bois dénudé.

LE PLUS REDOUTABLE TOMAHAWK DU MONDE

Nous apprenons qu'un petit village de la Saskatchewan du nom de Cut Knife, à 30 milles à l'ouest de North Battleford, projette de construire avec l'aide des Indiens de trois réserves voisines le plus gros tomahawk du monde. Cette initiative vise à attirer les touristes sur les lieux de la bataille de Cut Knife Hill.

Le groupe d'Indiens et de Blancs créé pour recueillir des fonds en vue de ce projet a vu jusqu'ici ses efforts couronnés de succès. Cette "hache" gigantesque mesurera de cinquante à soixante pieds de hauteur et coûtera entre \$12,000 et \$20,000.

CONTRÔLE SUR LES EXPORTATIONS DU CUIVRE CANADIEN

Le cuivre sous toutes ses formes, y compris les déchets, a été placé sous le régime des exportations contrôlées. La mesure s'applique à tous les destinataires et est rétroactive au 13 janvier.

Cette décision a été prise parce que, au Canada, le prix du cuivre raffiné est plus bas que dans tout autre pays. Cette mesure de contrôle a pour but d'empêcher tout écoulement anormal, vers les marchés plus lucratifs des autres pays, du cuivre canadien nécessaire aux consommateurs canadiens.

OPÉRATION "ARCTIC EXPRESS"

Le 1er bataillon canadien du *Queen's Own Rifles of Canada* et des éléments de soutien participeront le mois prochain, en Norvège, à l'exercice "Arctic Express" mis en oeuvre par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Environ 900 militaires et des véhicules comprenant des autos blindées et des voitures-neige seront transportés vers le nord de la Norvège à compter du 24 février à bord d'appareils *Hercules* et *Yukon* du Commandement du transport aérien. L'opération de transport durera sept jours.

L'exercice "Arctic Express" prendra fin le 15 mars; il a été conçu dans le but de mettre à l'essai les méthodes de combat de la Force mobile multinationale (de terre) du Commandement allié en Europe, que dirige le major-général L.I. Gobbi, d'Italie. Il aura lieu dans la région de Bardufoss, près de la ville de Troms, à quelque 200 milles au nord du cercle polaire arctique.

Des Forces britanniques, italiennes, norvégiennes et américaines participeront aussi aux manœuvres.

UNE ÉTUDE SUR LE PORT DE CHURCHILL

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a saisi la Chambre des communes, récemment, d'un rapport intitulé *Le port de Churchill - Possibilité d'expansion*, qui a été préparé pour le compte du ministère des Transports et du Conseil des ports nationaux.

Le ministère des Transports et le Conseil des ports nationaux ont demandé aux experts-conseils de se tenir en relation avec la Commission royale d'enquête du Manitoba sur les transports dans le Nord.

Le rapport souligne que les conditions climatiques rigoureuses qui créent différentes sortes de formations de glace dangereuses ont depuis longtemps constitué un empêchement majeur à l'utilisation du port de Churchill, limitant la saison d'exploitation du port à une moyenne de 82 jours par année, généralement du 26 juillet au 15 octobre.

LE TRAFIC PORTUAIRE

Les exportations de grain, et plus particulièrement de blé, ont formé la majeure partie du trafic portuaire. Par exemple, de 1958 à 1966, une moyenne de 710,000 tonnes de denrées ont passé chaque année par le port Churchill. Le trafic sortant, au cours de cette période, a représenté 93 pour cent de l'activité portuaire totale. Des expéditions relativement petites et sporadiques de produits miniers et de marchandises diverses représentent le reste du trafic de sortie.

Il semble peu probable qu'on exporte une quantité quelconque de potasse ou de pétrole via Churchill, de 1970 à 1985.

La production des forêts et des mines du Manitoba et de la Saskatchewan pourrait être expédiée par ce port en Grande-Bretagne et en Europe de l'Ouest. Toutefois, à cause des frais d'expédition et des tendances du marché, on ne prévoit pas un volume important de ces denrées; elles ne compteront pas pour une très grande partie du trafic possible via ce port.

Les importations de la région des Prairies ne sont pas censées jouer un rôle important, du moins jusqu'en 1985. De même, la navigation côtière ne saurait contribuer de façon importante à l'activité du port de Churchill.

Du point de vue technique, il est possible de naviguer dans la baie d'Hudson durant toute l'année en utilisant des navires de type ordinaire, renforcés, et avec l'aide d'un brise-glace. Toutefois, les frais qu'entraîneraient un service suffisant de brise-glace et les autres aides techniques connexes rendraient peu rentable l'exploitation à longueur d'année. Les frais techniques d'exploitation du port pour toute période supérieure à 105 jours ne seraient pas motivés du point de vue économique.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

Les experts-conseils recommandent un programme de développement en deux phases. La première phase, s'étendant jusqu'à 1973, comporterait un effort de promotion et un investissement minimum en vue d'augmenter le trafic du port durant la présente saison d'exploitation jusqu'à ce que les installations portuaires existantes fonctionnent à plein rendement. En dépit d'une économie de 5c. le boisseau dans les frais d'expédition du blé exporté vers la Grande-Bretagne par le port de Churchill, les acheteurs se sont montrés hésitants et n'ont jamais commandé de quantités suffisantes de blé pour l'expédition par voie de Churchill pour mettre à l'essai la capacité du port. Peut-être pourrait-on arriver à ce résultat en consentant aux acheteurs un rabais plus important par rapport aux autres ports canadiens.

Le rapport indique que si les installations portuaires devaient être utilisées à plein rendement, un goulot d'étranglement susceptible de se produire après 1973 dans les installations de nettoyage de céréales pourrait être évité en expédiant à Churchill des céréales nécessitant moins de nettoyage.

Si, après 1973, on réussit à résoudre le problème du frazil dans le port et à supprimer le goulot d'étranglement constitué par les installations de nettoyage, il est probable que les systèmes existants de transport par eau et par rail seront suffisants pour le potentiel d'exportation durant la saison de 105 jours se prolongeant jusqu'au 7 novembre.

Pour terminer, les experts-conseils recommandent que toute dépense directe en vue du développement du port soit remise au moins jusqu'à 1973. On pourra alors évaluer la première phase du programme de développement.